

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 5 novembre 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 30 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 30 octobre 2018 s'est réuni le lundi 5 novembre 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, JACQUET Josette, Galdin Nicole , BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, MARCHAND Jean-Pierre, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, CAMPS Brigitte, HOSPITAL Michel, BROUILLON Hervé, DALLA SANTA Jean-Christophe, MAURIN Patrick, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn

Pouvoirs : de COUZINEAU Patrick à LABARDIN Philippe, de SPECOGNA Marilyn à MUNOZ Yolande,

H.11

Ouverture de postes « service civique »

La loi du 10 mars 2010 a institué le dispositif du « Service Civique » qui consiste :

- En un engagement pour les jeunes de 16 à 25 ans
- Sur une période de 6 à 12 mois pour une mission d'une durée hebdomadaire d'au moins 24 heures ;
- Pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général reconnue prioritaire pour la nation,
- Donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat,
- Ouvrant droit à un régime complet de protection sociale financé par l'Etat,
- Effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public.

Il est destiné à offrir à une génération l'opportunité de s'engager, de donner de son temps à la collectivité. Il a également pour objectif de renforcer la cohésion sociale et la mixité sociale.

Neuf thématiques ont été identifiées pour les missions de service civique : solidarité, Santé, Education pour tous, Culture et loisirs, Sport, Environnement, Mémoire et citoyenneté, Développement international et action humanitaire, Intervention d'urgence.

Un contrat est établi après définition par la collectivité de fiches de mission répondant au cadre légal et après agrément des services de l'état. Le contrat mentionne la durée hebdomadaire de travail et la durée prévue pour le poste : entre 6 et 12 mois.

Une indemnité mensuelle est prévue de 473,04 €/mois versée par l'Etat et complétée par la structure d'accueil pour un montant minimal fixé au 1^{er} janvier 2018 de 107,58 €/mois, soit sous forme d'une indemnité mensuelle, soit de prise en charge de frais directs : repas, déplacements...

Afin d'encourager la procédure indiquée, et dans le respect des textes réglementaires la commune de Marmande pourrait engager des demandes de dossiers d'agrément dans les diverses thématiques du dispositif, pour accueillir des volontaires en service civique.

La commune prendra à sa charge pour chaque jeune, une indemnité mensuelle de 107,58€.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Décide** de renouveler le dispositif du service civique au sein de la commune de Marmande à partir du 1^{er} décembre 2018
- Autorise** M. le MAIRE ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.
- Dit** que les indemnités complémentaires mensuelles à charge de la collectivité pour un montant de 107,58 € par jeune se feront sur la base d'une indemnité rémunérée.

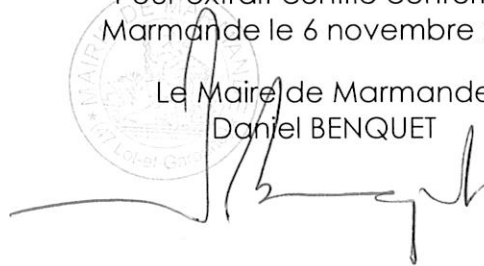
Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 6 novembre 2018

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Benquet', is written over a circular official stamp of the Mayor of Marmande. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MARMANDE' and 'LE MAIRE'.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 08...11...2018
et de sa transmission au contrôle de légalité le 09...11...2018

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Daniel Benquet', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MARMANDE' and '1871'.